

Mission OSART à la centrale nucléaire de Tihange



Du 5 au 23 mai 2007

DOSSIER DE PRÉSENTATION

**MISSION OSART À LA CENTRALE
NUCLÉAIRE DE TIHANGE**

DU 5 AU 23 MAI 2007

DOSSIER DE PRÉSENTATION

1	ORGANISATION DE LA SURETE DES CENTRALES NUCLEAIRES EN BELGIQUE ..	2
1.1	NOTION DE SURETE NUCLEAIRE.....	2
1.2	REGLEMENTATIONS ET ACTEURS.....	3
1.2.1	<i>L'exploitant.....</i>	3
1.2.2	<i>L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire et l'Association Vinçotte Nucléaire</i>	3
1.3	UNE DIMENSION INTERNATIONALE	4
1.4	NIVEAU DE SÛRETÉ DANS LES CENTRALES NUCLEAIRES BELGES	4
2	QU'EST CE QU'UN OSART DE L'AIEA ?	5
2.1	L'AIEA	5
2.2	OSART = SERVICE.....	5
2.3	UN CADRE BIEN DEFINI.....	6
2.4	UNE METHODE DE TRAVAIL BIEN DEFINIE ET RODEE	6
2.4.1	<i>L'équipe</i>	6
2.4.2	<i>Neuf domaines.....</i>	7
2.4.3	<i>Le timing et la présentation des résultats</i>	8
3	LA VISITE OSART A LA CENTRALE NUCLEAIRE DE TIHANGE.....	9
3.1	CONTEXTE	9
3.2	INFORMATIONS-CLES SUR LA CENTRALE	10
3.3	UN PROJET MOBILISATEUR.....	10
3.4	EN PRATIQUE	11
3.4.1	<i>L'équipe</i>	11
3.4.2	<i>Le timing</i>	12
3.4.3	<i>Actions de communication externe locales</i>	12

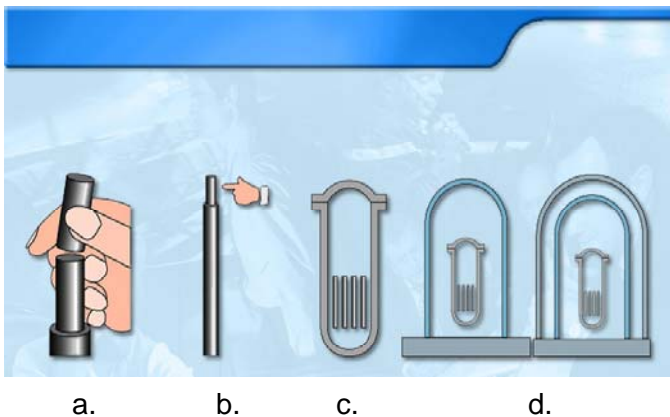
1 Organisation de la sûreté des centrales nucléaires en Belgique

1.1 Notion de sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire couvre l'ensemble des dispositions techniques et d'organisation prises à tous les stades de la conception, de la construction, du fonctionnement et de l'arrêt d'installations nucléaires pour en assurer un fonctionnement normal, prévenir les accidents et en limiter les conséquences pour la santé et l'environnement.

La sûreté nucléaire est basée sur plusieurs principes fondamentaux :

- ✓ le concept de **défense en profondeur** qui consiste à prendre en compte de façon systématique les 'faiblesses' potentielles (techniques et humaines) et à s'en prémunir par des dispositions successives (prévention, surveillance, plan d'action en cas d'anomalie) ;
- ✓ la mise en place de **plusieurs 'barrières'** destinées à contenir les matières radioactives et empêcher leur relâchement dans l'environnement. La Belgique étant un pays à forte densité de population, une volonté constante des concepteurs de nos centrales a été de multiplier ces barrières. La première (a.) d'entre elles est constituée de la pastille de combustible elle-même, la seconde (b.) des gaines en alliage spécial dans lesquelles sont empilées les pastilles de combustible. La troisième (c.) est composée de l'ensemble du circuit (appelé circuit primaire) dans lequel circule de l'eau qui transporte la chaleur émise par les assemblages-combustible.



Enfin, les deux dernières barrières (d.) sont composées des deux enceintes de confinement du bâtiment réacteur permettant de faire face aussi bien à un accident d'origine interne qu'externe ;

- ✓ la maîtrise des **fonctions de sûreté** (contrôle de la réaction en chaîne, refroidissement du combustible et confinement des matières radioactives) qui impose des règles essentielles comme la redondance des équipements, leur diversification et leur séparation physique.

En dehors de ces principes fondamentaux, la sûreté nucléaire est également portée par les hommes, par leurs compétences et par une organisation efficace. Ces attitudes sont des piliers de la culture de sûreté d'Electrabel, qui impose à l'ensemble des intervenants en centrales nucléaires d'adopter un comportement interrogatif, rigoureux, prudent et communicatif.

1.2 Réglementations et acteurs

En Belgique, les installations nucléaires sont régies par la loi du 15 avril 1994 et l'arrêté royal de mise en application du 20 juillet 2001 portant Règlement Général de la Protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des Rayonnements Ionisants (RGPRI).

1.2.1 L'exploitant

C'est l'exploitant qui est responsable de la sûreté de son installation car lui seul est à même de poser les gestes concrets qui influencent directement la sûreté. La sûreté est dès lors une priorité absolue pour les exploitants ; en effet, une exploitation sûre garantit non seulement la protection du personnel, de la population et de l'environnement mais aussi le bon fonctionnement des installations à long terme.

Electrabel a défini une politique de sûreté nucléaire qui est approuvée et soutenue par le plus haut niveau opérationnel de la société (Administrateur délégué). Cette politique est déclinée dans un "Code interne de sûreté nucléaire" qui établit un système d'amélioration continue du niveau de la sûreté nucléaire en définissant les responsabilités des différents acteurs, en structurant l'organisation de la sûreté et en assurant la gestion systématique et formelle de tous les aspects relatifs à la sûreté nucléaire et à la radioprotection.

Un service interne (propre à l'exploitant) de prévention et de contrôle (appelé Service de Contrôle Physique) est réglementairement chargé d'assurer le respect du RGPRI. Pour lui assurer une efficacité optimale, l'évaluation interne de sûreté est organisée, au sein d'Electrabel, par différents niveaux de contrôle indépendants :

- Contrôle Qualité niveau 1 : autocontrôle au niveau opérationnel par les opérateurs des centrales ;
- Contrôle Qualité niveau 2 : contrôle indépendant du niveau opérationnel réalisé par des experts de l'exploitant ;
- Contrôle NICO (Nuclear Independent Control) : ce dernier contrôle, qui dépend directement de l'Administrateur délégué d'Electrabel, est le garant que la politique de sûreté d'Electrabel est bien suivie et appliquée par tous les acteurs concernés.

1.2.2 L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire et l'Association Vinçotte Nucléaire

Le contrôle des installations nucléaires belges est de la responsabilité de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN, organisme d'intérêt public, www.fanc.fgov.be), placée sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur, dont l'objectif est de veiller à ce que la population et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants. Son statut lui octroie une large indépendance, indispensable à l'exercice impartial de sa responsabilité envers la population.

Pour le contrôle permanent sur les sites, l'AFCN fait appel à un organisme spécialisé et agréé par les autorités belges. Dans le cas des centrales nucléaires d'Electrabel, c'est l'Association Vinçotte Nucléaire (AVN) (www.avn.be) qui assure ce rôle de contrôle en exploitation. AVN, tout comme l'AFCN, dispose d'un **accès libre et permanent aux installations de Doel et de Tihange**.

1.3 Une dimension internationale

L'organisation de la sûreté en Belgique est d'un niveau équivalent aux recommandations émises par les organismes internationaux comme l'AIEA (voir §2.1), l'AEN, WENRA ou encore WANO :

- l'Agence Européenne pour l'énergie Nucléaire (AEN), devenue depuis 1972, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire s'attache à mettre en commun les connaissances en matière de sûreté et d'analyse des incidents qui ont lieu dans les installations nucléaires ;
- l'organisation non gouvernementale WENRA (Western European Nuclear Regulators' Association), existant officiellement depuis 1999 et regroupant les autorités de sûreté nucléaire de 17 Etats (dont la Belgique), contribue pour sa part à la construction d'une culture européenne commune en matière de sûreté nucléaire. WENRA poursuit un triple objectif visant **un processus continu d'amélioration et d'harmonisation des approches de sûreté en vigueur** :
 - entretenir et élargir un réseau international d'échange d'expérience des responsables de sûreté nucléaire ;
 - développer une approche commune de la sûreté et de la réglementation nucléaires, en particulier dans l'Union européenne ;
 - élaborer une capacité indépendante d'examen de la sûreté nucléaire ;
- l'association WANO (World Association of Nuclear Operators) regroupe les exploitants nucléaires dans le monde. Elle vise à maximiser la sûreté et la fiabilité de fonctionnement des centrales nucléaires en échangeant des informations et en encourageant la communication, la comparaison et l'émulation entre ses membres. Elle organise, à la demande de ses membres, des « Peer Reviews WANO ». Ces peer reviews reposent globalement sur les mêmes principes que les missions OSART. Les sites de Doel et Tihange font l'objet, de manière périodique, de ce type d'audits WANO.

1.4 Niveau de sûreté dans les centrales nucléaires belges

Les autorités belges ont été les premières à imposer à l'exploitant une obligation qui est aujourd'hui d'application dans de nombreux pays et qui fait partie des recommandations internationales actuelles: la révision périodique de sûreté (ou révision décennale). Cette disposition, inscrite dans les arrêtés d'autorisation des centrales, indique ainsi qu'après la mise en service industrielle de l'unité, l'exploitant et l'organisme agréé procèdent, tous les dix ans, à une comparaison entre d'une part l'état de la centrale et les règles qui y sont appliquées, et d'autre part les règlements, normes et pratiques les plus avancées à l'étranger. Ces révisions périodiques de sûreté permettent dès lors, en plus des améliorations apportées en permanence à l'installation, de faire évoluer significativement le niveau de la sûreté. La rénovation des systèmes de contrôle-commande, d'instrumentation et de sûreté ou encore des protections incendie sont des exemples de telles améliorations.

Les centrales nucléaires belges fonctionnent depuis plus de 30 ans déjà sans incidents ayant entraîné un danger quelconque (spécifique à l'activité nucléaire) pour les travailleurs, la population et l'environnement.

L'échelle INES

Les accidents de Three Mile Island et Tchernobyl ont mis en évidence les difficultés éprouvées par les responsables du secteur nucléaire à communiquer avec la presse et le grand public. Les spécialistes du nucléaire ont ainsi perçu la nécessité d'élaborer un moyen d'information de référence efficace qui puisse être utilisé en cas d'incident ou d'accident nucléaire. Ainsi est née l'échelle INES.

L'échelle internationale des événements nucléaires INES (International Nuclear Event Scale) a été mise au point à la fin des années 80 par un groupe d'experts de l'AIEA et de l'AEN. Cette échelle est basée sur le même principe que l'échelle de Richter utilisée pour évaluer la gravité des tremblements de terre. Elle comprend sept niveaux répartis en deux catégories. Les niveaux inférieurs (1 à 3) concernent des incidents, les niveaux supérieurs (4 à 7) des accidents. L'évaluation des incidents et accidents prend en compte trois critères : les conséquences pour la population et l'environnement (en dehors du site), les conséquences sur le site et la dégradation de la défense en profondeur. Seuls les événements ayant un impact, même potentiel, sur la sûreté nucléaire des installations sont repris dans cette échelle. A titre d'exemple, Three Mile Island a été classé au niveau 5 et Tchernobyl au niveau 7 de l'échelle INES.

Il est fondamental de rappeler qu'il s'agit exclusivement d'un outil de communication et que le nombre d'événements INES ne peut être utilisé seul pour évaluer le niveau de sûreté d'une installation nucléaire.

2 Qu'est ce qu'un OSART de l'AIEA ?

2.1 L'AIEA

Créée en 1957 par l'Organisation des Nations Unies, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) avait pour objectifs premiers de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de veiller à ce que cette aide ne soit pas détournée à des fins militaires. Dès le début des années 70, l'AIEA s'est attachée à développer des normes de sûreté destinées à la conception et à l'exploitation de centrales nucléaires. S'est ensuite rapidement mis en place, encouragé entre autres par l'Agence pour l'Energie Nucléaire (AEN), un système de collecte, d'analyse et de diffusions d'informations relatives à la sûreté au profit des pays nucléaires du monde qui souhaitaient y participer.

Face à la construction d'un nombre croissant d'installations et sous l'impulsion des exploitants, l'AIEA a élargi ses activités en proposant des services plus proches des installations par la création d'équipes internationales ne se contentant plus d'examiner des documents mais allant, à l'invitation des pays, voir directement sur les sites comment la sûreté était effectivement assurée en exploitation. C'est ainsi que le service OSART (Operational Safety Review Team) est né en 1982.

2.2 OSART = service

Le programme OSART a pour objectif d'aider les exploitants des États membres à renforcer la sûreté opérationnelle de leurs centrales nucléaires et de promouvoir le développement continu de cette sûreté par l'échange d'informations concernant les bonnes pratiques, nouvelles méthodes et façons de faire ; en un mot, l'excellence dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Le but est donc de soutenir les pays membres dans l'amélioration continue de la sûreté opérationnelle de leur(s) centrale(s).

Les objectifs-clés du programme OSART sont les suivants :

- effectuer un audit objectif de la sûreté d'exploitation dans une centrale nucléaire, selon un référentiel spécifique intégrant les meilleures pratiques au monde ;
- communiquer ensuite à la centrale auditée des recommandations et des suggestions qui sont autant de pistes de progrès au bénéfice d'une sûreté toujours accrue ;
- identifier les bonnes pratiques méritant d'être portées à l'attention des autres exploitants nucléaires.

Ce qu'un OSART ne fait pas :

- les équipes OSART ne cherchent pas à évaluer la mise en oeuvre, par une centrale, de critères réglementaires internationaux ou nationaux, ni à évaluer le niveau de sûreté général de la centrale;
- les équipes OSART n'évaluent pas la conception de la centrale ;
- elles n'ont pas davantage pour vocation de comparer ou de classer les centrales nucléaires.

2.3 Un cadre bien défini

Les missions OSART se concentrent sur la sûreté et la fiabilité de l'exploitation de la centrale.

Les missions OSART consistent en un « audit par des pairs » (Peer Review) mené par des équipes d'experts internationaux disposant de connaissances confirmées dans leur domaine.

Le référentiel utilisé par les auditeurs s'est construit en intégrant les meilleures pratiques internationales observées lors des différentes missions OSART effectuées dans le monde. Ces meilleures pratiques peuvent donc être comparées aux pratiques mises en application dans la centrale faisant l'objet d'une visite OSART et permettent l'amélioration continue de l'exploitation des centrales nucléaires.

Une équipe d'experts OSART est constituée, animée et coordonnée par l'AIEA elle-même. L'AIEA désigne entre-autres parmi ses propres experts le chef d'équipe et le chef d'équipe adjoint. L'AIEA ne procède à une mission OSART qu'à la demande de l'autorité de sûreté du pays concerné.

2.4 Une méthode de travail bien définie et rodée

2.4.1 L'équipe

Une équipe OSART est généralement composée de 15 experts : d'une part des managers expérimentés travaillant dans des centrales ou organisations nucléaires, d'autre part des experts permanents de l'AIEA. Trois observateurs de centrales ou d'organisations assistent concrètement les experts dans leur mission. Par principe, il n'y a pas, dans l'équipe, d'expert du pays visité.

Pratiquement, le chef d'équipe et son adjoint sont des experts de l'AIEA. Ils sont responsables de la préparation, de la sélection des membres de l'équipe, de la coordination générale, de la formation initiale des membres de l'équipe à la méthode utilisée et de l'orientation de l'ensemble de la mission. La langue de travail est l'anglais ; des interprètes de la langue du pays sont souvent nécessaires pour permettre les entretiens avec un nombre suffisant d'interlocuteurs de la centrale concernée.

2.4.2 Neuf domaines

Le programme d'audit couvre neuf domaines :

- gestion, organisation et administration : sont comprises dans ce domaine les activités relatives à l'organisation et à l'administration, la sécurité industrielle, l'assurance qualité ou encore la gestion documentaire ;
- formation et qualification du personnel : concerne toutes les activités et moyens mis en oeuvre pour assurer la formation et la qualification du personnel ;
- exploitation : concerne les activités et moyens relatifs à la conduite d'une centrale nucléaire et aussi les moyens de prévention, protection et lutte contre l'incendie ;
- maintenance : comprend l'organisation et les infrastructures de maintenance aussi bien que les programmes et l'historique de maintenance, la gestion des matériaux et pièces de réserves, l'état des équipements et la gestion des révisions de tranches nucléaires ;
- support technique : couvre l'organisation du support technique proprement dite, le programme de surveillance, la gestion des modifications, la manutention du combustible et les systèmes informatiques ;
- retour d'expérience : concerne principalement l'organisation et le fonctionnement du retour d'expérience interne et externe ;
- radioprotection : traite de l'organisation et de la gestion de la radioprotection et de la gestion des déchets radioactifs et des effluents ;
- chimie : concerne l'organisation, les infrastructures les programmes et l'historique de la chimie ;
- plan d'urgence : couvre les aspects organisation, procédures, formation, exercices et infrastructures, liés à la préparation aux situations de crise et leur gestion.

Pour chaque domaine est désigné un expert, sauf dans le domaine 'exploitation' où il y a deux experts : un pour la conduite et l'autre pour la prévention et protection incendie. Chaque expert de l'équipe OSART agit au long de la mission pour le compte de l'AIEA. Il a en face de lui un homologue de la centrale qui est appelé « counterpart » (interlocuteur).

2.4.3 Le timing et la présentation des résultats

2.4.3.1 Un an avant la mission : la visite préparatoire

Environ un an avant le début de la mission, une réunion préparatoire d'une semaine est organisée sur le site de la centrale. A cette occasion, deux experts de l'AIEA présentent les principales caractéristiques de la mission OSART et les modalités d'organisation. C'est l'occasion d'une première prise de contact avec le site et les personnes directement concernées. A l'issue de cette visite préparatoire, l'AIEA désigne lequel des deux experts sera le chef d'équipe OSART.

2.4.3.2 La mission proprement dite

Lorsque les membres de l'équipe internationale de l'OSART arrivent sur le site d'une centrale, ils ont pris connaissance de l'AIP (Advanced Information Package) préparé par l'exploitant et qui contient les principales spécifications techniques de la centrale, son historique, ses dispositions réglementaires, ses procédures, son organisation, etc.

L'audit de chaque domaine, qui prend huit jours entiers, débute par une visite des installations et une présentation générale du domaine concerné. Ensuite des discussions approfondies avec les membres du personnel, l'examen des documents et surtout l'observation d'activités sur le terrain permettent d'identifier les points forts et les activités susceptibles d'amélioration. Les experts comparent et évaluent les programmes et les performances de la centrale aux meilleures pratiques de sûreté identifiées dans les autres centrales nucléaires du monde. Le rôle des counterparts est essentiel pour permettre aux experts de mener à bien leurs analyses. Ensuite, et pendant trois jours entiers, les experts de l'équipe OSART synthétisent leurs conclusions dans leur domaine respectif ainsi que les conclusions globales. Il est important de noter que les conclusions de l'ensemble des domaines analysés sont avalidées par l'ensemble de l'équipe OSART : il s'agit donc bien de conclusions collectives et non d'une somme de conclusions individuelles.

La durée totale d'une mission OSART est de 3 semaines. La mission se termine par une réunion de clôture, appelée 'Exit meeting'. Lors de cette réunion, l'équipe OSART présente oralement ses premières conclusions, qui sont classées en trois catégories :

- **bonne pratique** : la centrale est particulièrement performante dans cette matière et chaque centrale dans le monde peut en prendre exemple ;
- **suggestion** : l'équipe est d'avis qu'une amélioration est souhaitable dans cette matière ;
- **recommandation** : l'équipe est d'avis que la centrale doit fournir les efforts nécessaires dans cette matière afin de s'aligner sur les meilleures performances internationales.

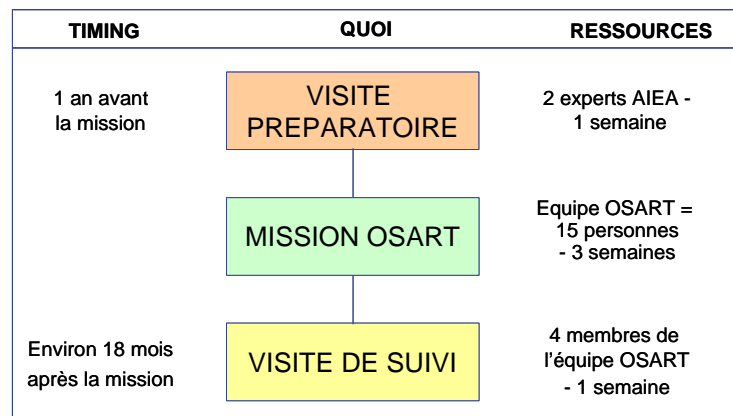
Remarque : les pratiques qui se situent dans les normes ne sont pas mentionnées.
--

Au niveau des media, des initiatives peuvent être prises de la part de l'exploitant et des autorités de sûreté compétentes. Les chefs d'équipe OSART et son adjoint peuvent assister à la conférence de presse organisée dans la foulée de la réunion de clôture de la mission.

Les premières conclusions présentées lors de l'Exit meeting vont faire l'objet d'un important travail de rédaction réalisé par l'AIEA, comprenant différentes étapes de validation. Environ six mois après la mission, l'AIEA adresse son rapport définitif à l'exploitant et aux autorités qui décident (ou non) de le rendre public. La même procédure s'applique aux résultats de suivi (voir ci-après).

2.4.3.3 Environ 18 mois après la mission : visite de suivi

Une visite de suivi a lieu environ 18 mois après la mission OSART au cours de laquelle quatre membres de l'équipe OSART (dirigés par un expert de l'AIEA) évaluent les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des améliorations. La présentation des résultats se fait suivant le même processus que celui de la mission proprement dite.



3 La visite OSART à la centrale nucléaire de Tihange

3.1 Contexte

En février 2005, les autorités belges ont introduit une demande de mission OSART auprès de l'AIEA. Il s'agit de la première mission OSART en Belgique, la 141^{ème} dans le monde. Le choix s'est d'abord porté sur le site de Tihange. Il ne fait pas de doute que le site nucléaire de Doel accueillera également une mission OSART dans les prochaines années. L'OSART sera réalisé du 5 au 23 mai 2007, sur une des trois unités du site de Tihange. C'est l'AFCN qui désignera laquelle des trois unités fera l'objet de la mission OSART.

3.2 Informations-clés sur la centrale

- Site de 75 hectares
- 3 réacteurs à eau pressurisée (PWR) mis en service entre 1975 (Tihange 1) et 1985 (Tihange 2 en 1983 et Tihange 3 en 1985)
- Tihange 1 appartient pour moitié à Electrabel et pour moitié à EdF (Electricité de France) ; Tihange 2 et Tihange 3 appartiennent à hauteur de 96 % à Electrabel et 4 % à la SPE (Société publique de production d'électricité)
- Puissance totale de 2985 MW :
 - Tihange 1 : 962 MW
 - Tihange 2 : 1008 MW
 - Tihange 3 : 1015 MW
- Production annuelle d'environ 23 000 GWh, soit environ 30 % de la production électrique belge ou encore l'équivalent de la consommation wallonne
 - début 2006, franchissement du cap des 500 milliards de kWh
- 799 membres du personnel au 1/1/2007
- 82 personnes ont été engagées en 2006; à titre de comparaison, 41 personnes avaient été engagées en 2005 et 9 en 2004. Ces engagements sont surtout dus à la nécessité de remplacer le personnel parti à la retraite
- 600 emplois supplémentaires en moyenne pour les entreprises extérieures
- 100 millions € d'achats par an
- Certifications EMAS¹, ISO 14 001² et OHSAS³



3.3 Un projet mobilisateur

A la centrale de Tihange, les membres du personnel d'Electrabel se sont mobilisés activement depuis plusieurs mois dans la préparation de cette mission OSART, qui est considérée comme un projet à part entière. Pour chaque domaine inspecté par l'équipe OSART, un responsable de thème (counterpart) a été désigné, et de nombreux collaborateurs à tous les niveaux de l'organisation d'Electrabel sont directement impliqués : de la Direction Générale, aux autres membres du personnel de la production (et a fortiori ceux de la centrale de Doel), en passant par le siège central ou les prestataires extérieurs.

Le programme OSART constitue une vraie opportunité pour progresser vers les meilleurs standards mondiaux.

¹ Environmental Management and Audit Scheme, système de gestion de l'environnement

² Système de gestion de l'environnement

³ Certifications de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

Dans le cadre de la mission OSART, de nombreux membres du personnel d'Electrabel et de la centrale nucléaire de Tihange en particulier s'investissent depuis plusieurs mois pour :

- la préparation de l'ensemble des dossiers à présenter aux auditeurs ;
- la mobilisation de chaque membre du personnel d'Electrabel, ainsi que des entreprises prestataires, par :
 - la définition et la communication claire des attentes
 - l'accompagnement des agents
 - l'examen des comportements et pratiques de travail
 - une présence accrue du management sur le terrain
- intégration des meilleures pratiques connues.



Conjointement à l'EMAS, à l'OHSAS et à la WANO, la mission OSART constitue une étape sur la voie de l'excellence opérationnelle qu'Electrabel et son personnel suivent depuis de nombreuses années. Tous ces systèmes et audits contribuent à l'amélioration continue de l'exploitation au sens le plus large du terme.

3.4 En pratique

3.4.1 L'équipe

Fonction/domaine	Equipe OSART
Chef d'équipe	AIEA, Vienne
Chef d'équipe adjoint	AIEA, Vienne
Gestion, organisation et administration	Philippsburg, Allemagne
Formation et qualification du personnel	Qinshan III, Chine
Exploitation (conduite)	Centre de recherche, Russie
Exploitation (incendie)	Chinon, France
Maintenance	Pickering, Canada
Support technique	Kosloduy, Bulgarie
Retour d'expérience	AIEA, Vienne
Radioprotection	Mochovce, Slovaquie
Chimie	Chernavoda, Roumanie
Plan d'urgence	Angra, Brésil
Observateur 1	Balakova, Russie OSART en 2008
Observateur 2	Neckarwestheim, Allemagne OSART en octobre 2007
Observateur 3	AIEA, Vienne

3.4.2 Le timing

- ✓ **20 au 24 février 2006** : visite préparatoire (« Preparatory Meeting ») ;
- ✓ **5 au 23 mai 2007** : déroulement de la mission OSART ;
- ✓ **23 mai 2007** : communication orale des premières conclusions par les experts durant l'Exit meeting ;
- ✓ **Novembre 2007** : l'AIEA remet son rapport définitif ;
- ✓ **Environ un an et demi plus tard** : visite de suivi de l'AIEA.

3.4.3 Actions de communication externe locales

Les principales actions de communication prévues avant la mission OSART sont :

- publication de Tihange Contact⁴ n°43 en décembre 2006 ;
- conférence de presse annuelle de Tihange le 15/02/2007 ;
- rencontre annuelle avec la ville de Huy d'une part et les 16 communes situées autour de Tihange d'autre part dans le courant du mois de mars 2007 ;
- publication de Tihange Contact n°44 fin mars 2007 ;
- conférence de presse à l'issue de la mission OSART : 23 mai 2007 à 14h à Tihange ; il n'y a pas de communication externe pendant le déroulement de l'audit ;
- publication de Tihange Contact n°45 fin juin 2007.

* * *

⁴ *Tihange Contact est le bulletin d'information de la centrale de Tihange distribué à 45 000 exemplaires dans un rayon de 10 km autour de la centrale.*

>> Informations

Electrabel

Boulevard du Régent 8 – 1000 Bruxelles
Belgique

www.electrabel.com

Renseignements complémentaires

Département Communication d'Electrabel

Tél. : +32 2 518 65 04

Fax : +32 2 518 61 23

Toute l'information sur les activités nucléaires d'Electrabel via

www.electrabel.com/nucleaire

Toute la documentation supplémentaire sur les activités d'Electrabel via

- www.electrabel.com
- sosdoc@electrabel.com
- Electrabel S.A.
Boulevard du Régent 8 – 1000 Bruxelles – Belgique
Tél. : + 32 2 518 62 22
Fax : + 32 2 518 64 00

Graag bezorgen wij u dit dossier in het Nederlands.
We will be happy to send you this information in English.